

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

Mr HUGLI Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du compte financier Unique

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CONSOLI Mickaël, se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr CHASSAGNE Patrick, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget, passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr HUGLI Patrick



Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

Mr HUGLI Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de CHASSAGNE Patrick, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

- * résultat de l'exercice : 19 980,95 €
- * résultat antérieur : 189 871,08 €
- * TOTAL A AFFECTER : 209 852,03 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

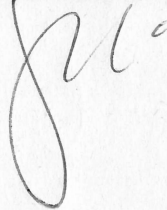
- * solde d'exécution cumulé : 187 794,63 €
- * solde des restes à réaliser : 0,00 €
- * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 0,00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 397 646,66 €

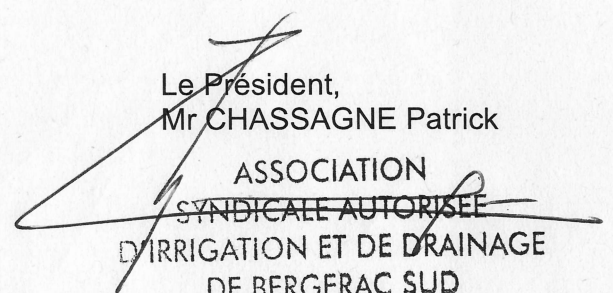
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr HUGLI Patrick



Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick

ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISÉE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au
siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick
CHASSAGNE

Mr HUGLI Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHASSAGNE Patrick,
Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,
Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre
par chapitre sur ce budget prévisionnel.
Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes
sont justifiés,

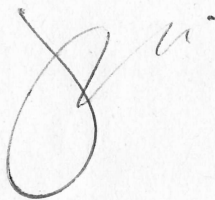
Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix
contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2026

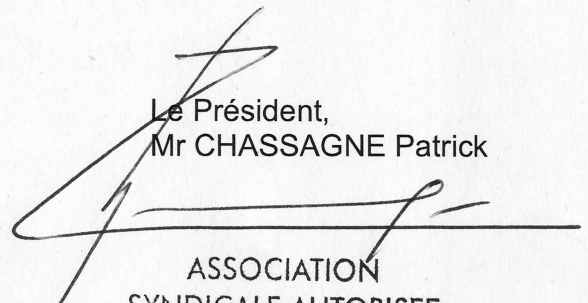
D'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de
chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr HUGLI Patrick



Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick



ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

Mr HUGLI Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHASSAGNE Patrick, Président, se fait présenter le projet de contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

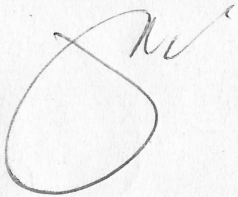
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

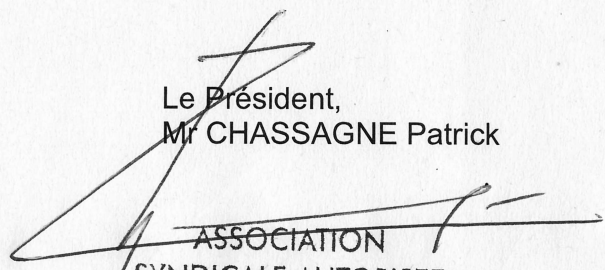
De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr HUGLI Patrick



Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick



ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

Mr HUGLI Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments, il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- Le Président propose de ne pas augmenter la part de l'ASA pour l'année 2026 :
 - Part fixe = 63,48 € HT
 - Part variable = 0,0389 € HT / m³

A l'unanimité, le Syndicat valide la proposition du Président.

Le Syndicat, après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

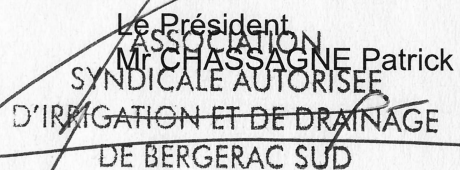
- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr HUGLI Patrick



Le Président
ASSOCIATION
Mr CHASSAGNE Patrick
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

Mr HUGLI Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6

Objet : Modification du règlement de service

L'article 9 du règlement de service a été amendé, ce dernier est annexé à cette présente délibération.

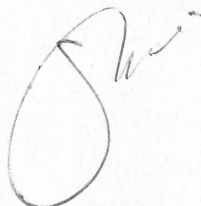
Concernant le montant de la redevance pour les bornes dites inactives, elle est fixée à 25 € HT part ASA et 75 € HT part SAUR.

Monsieur BOISSY Damien informe le président que cette modification va entraîner une baisse des consommations prévues dans le cadre du contrat, et qu'à ce titre, la SAUR abondera le compte de renouvellement à hauteur de 28 000 € par an contre 30 000 € à ce jour. Un avenant au contrat sera transmis à Monsieur CHASSAGNE pour validation.

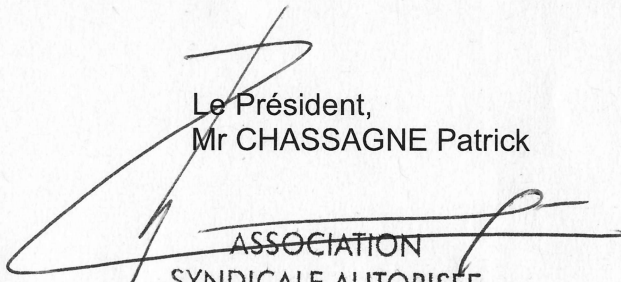
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr HUGLI Patrick



Le Président,
Mr CHASSAGNE Patrick



ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISÉE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

Mr HUGLI Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_7

Objet : Etude pour le raccordement de Mme VENEQUE

Monsieur le Président informe les membres du Syndicat de l'historique concernant Mme VENEQUE.

Suite à la convocation par le préfet de Monsieur CHASSAGNE, il a été convenu que l'ASA de Bergerac Sud ferait une étude, portée par l'ASA, pour le développement de l'irrigation sur le secteur de Mme VENEQUE.

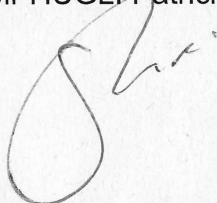
L'ADHA 24 a proposé un devis d'étude pour un montant de 13 500 € HT, cette étude sera déposée à la région pour avoir un financement de 80 %. Le reste à charge de l'étude reposera sur l'ASA de Bergerac Sud.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide

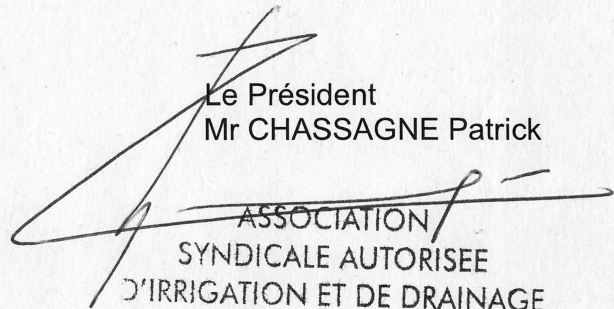
- D'APPROUVER ce devis pour un montant de 13 500 € HT
- CHARGE le Président de signer tous les documents s'y référant

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr HUGLI Patrick



Le Président
Mr CHASSAGNE Patrick



ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 19 février 2026 à 14H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	4
Représentés	1
Absents	4

Le Syndicat de l'ASA de BERGERAC SUD s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

Mr HUGLI Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_8

Objet : Enregistrement des servitudes d'utilité publique

Monsieur le Président charge Mme DUSSAUD de se rapprocher de Maître MONTEIL pour réaliser l'enregistrement des servitudes d'utilité publique de l'ASA de Bergerac Sud.

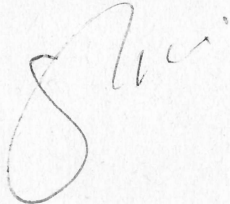
Monsieur le Président charge Monsieur BOISSY de la SAUR de lui faire parvenir un devis pour la géolocalisation de son réseau dans le but à la fois de mieux repérer toutes les canalisations, et en même temps, de fournir au notaire chargé de l'inscription des servitudes, un plan précis des conduites et donc des parcelles traversées.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide

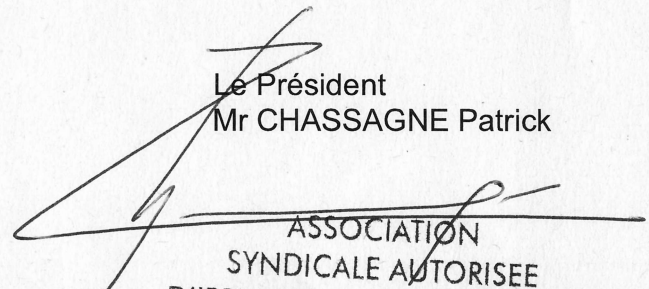
- D'APPROUVER ce projet
- CHARGE le Président de signer tous les documents s'y référant

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr HUGLI Patrick



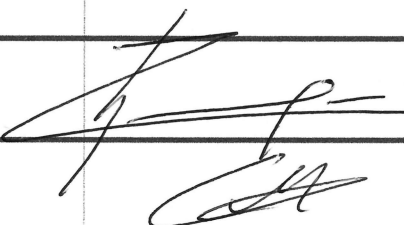

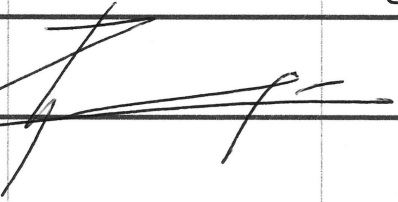
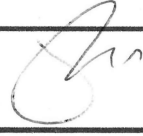
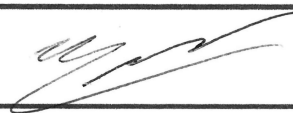
Le Président
Mr CHASSAGNE Patrick



ASSOCIATION
SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE
DE BERGERAC SUD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

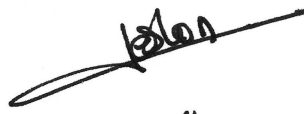
ASA de Bergerac sud**Pépinière Desmartis , route d'Agen 24100 Bergerac****Liste d'émargement du syndicat****Date :** 19 FEVRIER 2026

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR CALBRY ANGRAN CLAUDE 509 impasse des Charmes - la conne 24100 BERGERAC	Membre		
MR CHASSAGNE PATRICK Pepinières DESMARTIS 24100 BERGERAC	Président		
MR CONSOLI MICKAEL 2325 ROUTE DE SAINT AUBIN - SOULBAREDE 24560 CONNE-DE-LA-BARDE	Membre		
MR DE MESLON LAURENT Planques 24560 COLOMBIER	Membre		
MR HUGLI Patrick 320 Chemin des Sardines - Proflorea 24100	Vice Président		
MR LAJONIE JOEL Villac 24100 BERGERAC	Membre		
MR MONRIBOT DANIEL 637 ROUTE DE LA FOUILLOUSE 24520 ST- NEXANS	Membre		
MR MORTIER CHRISTOPHE BOUYGUES 24100 ST-NEXANS	Membre		
MR TREMBLET DOMINIQUE La Foncalpre 24100 ST-LAURENT-DES-VIGNES	Membre		

POUVOIR

Je soussigné DE MESLON LAURENT , Syndic de L'ASA de Bergerac sud ,donne pouvoir à
M. ~~Patrick Chassagne~~ me représenter à la réunion de SYNDICAT le 19 février 2026 à 14H00 et
prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à ~~Bergerac~~ , le 10/02/2026
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")


"Bon pour pouvoir"